

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 069	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
23 présents	
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 29/06/2023	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 29 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 070	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 32</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents 5 excusés avec pouvoir 4 absents</p> <p>Nombre de votants : 28</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.</p>
Date de convocation : 15/09/2023	
Objets : Démission d'un conseiller municipal sans remplacement	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE</p>

M. le Maire informe le conseil du fait que Monsieur Vincent CROCHARD a fait valoir sa démission auprès de la collectivité, en date du 03 août 2023. M. Crochard va déménager et ne pourra plus s'impliquer dans la vie communale. Il n'y a plus de conseiller suppléant sur la liste, le conseil municipal voit ainsi son nombre passer à 32.

Monsieur le Maire expose le nouveau tableau du conseil municipal avec 32 membres :

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	PETIT Laurent	28/07/1961	15/03/2020	423
1 ^{er} ADJOINT	Mme	LAROCHE Jacqueline	07/07/1949	15/03/2020	423
2 ^e ADJOINT	M.	DELACROIX Claude	31/10/1966	15/03/2020	423
3 ^e ADJOINT	Mme	CHHIV-TEP Chey-Rithy	03/08/1970	15/03/2020	423
4 ^e ADJOINT	M.	VILLEDIEU Florent	16/04/1968	15/03/2020	423
5 ^e ADJOINT	Mme	OTRIO Roseline	17/01/1947	15/03/2020	423
6 ^e ADJOINT	M.	LAMY-AU-ROUSSEAU Eric	10/09/1964	15/03/2020	423

7 ^e ADJOINT	Mme	ANAYA Laurence	15/06/1965	15/03/2020	423
8 ^e ADJOINT	M.	PARIS Eric	19/11/1965	15/03/2020	423
Conseillère déléguée	Mme	BOIVIN Christiane	19/03/1951	15/03/2020	423
Conseiller	M.	DANREZ Michel	18/05/1951	15/03/2020	423
Conseiller délégué	M.	CAMELIN Christian	26/02/1952	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	LACROIX Elisabeth	17/08/1952	15/03/2020	423
Conseiller	M.	LUZERNE Sylvain	16/04/1959	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	CRESTIN-BILLET Catherine	15/08/1959	15/03/2020	423
Conseiller	M.	THEVENIN Gérard	09/09/1959	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	BEAUD Sylvie	16/12/1962	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	BUHR Nathalie	25/07/1965	15/03/2020	423
Conseiller	M.	BUFFARD François	25/02/1967	15/03/2020	423
Conseiller	M.	CALDAS Roger	21/09/1967	15/03/2020	423
Conseiller délégué	M.	KURT Muzzafer	09/12/1967	15/03/2020	423
Conseiller	M.	MOUTA Manuel	10/06/1968	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	BOCQUET Sylvie	18/07/1970	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	MILLET Nathalie	25/04/1971	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	DA CUNHA Isabel	24/09/1971	15/03/2020	423
Conseiller délégué	M.	BUSSOD Frédéric	10/03/1972	15/03/2020	423
Conseiller	M.	CHAVERIAT Christophe	14/09/1973	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	LEDRU Aurélie	05/11/1979	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	POUSSIN Virginie	27/06/1982	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	CHIARI Emmanuelle	06/09/1994	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	PINARD Isabelle	17/09/1955	03/03/2022	423
Conseiller	M.	GAY André	09/04/1939	20/06/2022	423

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du nouveau tableau présenté.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 039-200060051-20230921-2023_070-DE



AFFICHÉE, le 03/10/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 071	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie
23 présents	<u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Réorganisation des commissions suite à la démission d'un conseiller municipal	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire propose de retirer M. Crochard des commissions dans lesquelles il siégeait pour lesquelles il n'avait pas de fonction spécifique. Il était titulaire de la commission des impôts, ainsi il faut qu'un suppléant le remplace. Le suivant sur la liste de la commission est appelé à siéger.

Ces différentes commissions seront présidées soit, par Monsieur le Maire, soit par un adjoint ou un conseiller qui aura reçu les fonctions correspondantes. Les membres du bureau municipal sont membres de droit de toutes les commissions municipales.

Pour mémoire lors du conseil municipal du 29 juin 2023, une nouvelle commission sur le budget participatif a été créée. Elle est dorénavant intégrée dans la liste complète des commissions ci-dessous.

Par ailleurs, suite au conseil municipal du 29 juin 2023 qui a modifié le nombre des membres siégeant au CCAS, la composition des membres élus de ce dernier apparait aussi ci-dessous pour information.

Pour information, la commission « Personnel Communal – Comité Technique / CHST » s'appelle désormais « Personnel Communal – Comité Social Territorial (CST) ».

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
 Reçu en préfecture le 02/10/2023
 Publié le 03/10/2023
 ID : 039-200060051-20230921-2023_071-DE



COMMISSION DES FINANCES			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	CAMELIN Christian	LUZERNE Sylvain	BEAUD Sylvie

COMMISSION GRANDS PROJETS STRATÉGIQUES			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	KURT Muzaffer	LEDRU Aurélie	CHAVERIAT Christophe
	BUSSOD Frédéric	MILLET Nathalie	GAY André

COMMISSION IMMOBILIER ET URBANISME			
Président :	PARIS Eric		
Membres :	MILLET Nathalie	LACROIX Elisabeth	LEDRU Aurélie
	KURT MUZAFFER	CALDAS Roger	CAMELIN Christian
	BUHR Nathalie	DANREZ Michel	

COMMISSION DES TRAVAUX			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	LUZERNE Sylvain	LACROIX Elisabeth	PARIS Eric
	BUSSOD Frederic	KURT Muzaffer	CAMELIN Christian
	CALDAS Roger		

COMMISSION ENVIRONNEMENT (EAU POTABLE – FLEURISSEMENT – ESPACES VERTS)			
Présidente :	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
Membres :	MILLET Nathalie	POUSSIN Virginie	BOCQUET Sylvie
	DA CUNHA Isabel	BOIVIN Christiane	

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET ÉDUCATION			
Présidente :	LAROCHE Jacqueline		
Membres :	BUHR Nathalie	BOCQUET Sylvie	KURT Muzaffer
	BOIVIN Christiane	LACROIX Elisabeth	POUSSIN Virginie
	BEAUD Sylvie	CRESTIN-BILLET Catherine	CHIARI Emmanuelle

COMMISSION COMMUNICATION PROMOTION ET IMAGE			
Présidente :	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
Membres :	CHAVERIAT Christophe	MILLET Nathalie	BUFFARD François
	BOCQUET Sylvie	CALDAS Roger	

COMMISSION ANIMATION			
Président :	DELACROIX Claude		
Membres :	BOCQUET Sylvie	BOIVIN Christiane	Gay André
	CAMELIN Christian	DA CUNHA Isabel	

COMMISSION SPORT			
Président :	DELACROIX Claude		
Membres :	ANAYA Laurence	CHAVERIAT Christophe	PARIS Eric
	CAMELIN Christian	PINARD Isabelle	POUSSIN Virginie

COMMISSION CULTURE			
Président :	VILLEDEU Florent		
Membres :	PINARD Isabelle	CRESTIN-BILLET Catherine	BUHR Nathalie
	CHAVERIAT Christophe	GAY André	

COMMISSION DE LA FORÊT COMMUNALE		
Président :	BUSSOD Frédéric	
Membres :	THEVENIN Gérard	PARIS Eric

COMMISSION PETITE ENFANCE			
Présidente :	LAROCHE Jacqueline		
Membres :	CRESTIN-BILLET Catherine	BOIVIN Christiane	BUHR Nathalie
	POUSSIN Virginie	MILLET Nathalie	

COMMISSION MUSÉE DE LA LUNETTE			
Président :	VILLEDIEU Florent		
Membres :	BOIVIN Christiane	BUFFARD François	GAY André
	CALDAS Roger		
	+		
	Mme la Présidente de la Maison de l'Émail		
	M. le Président du Syndicat des Lunetiers (Syndicat des Entreprises de Lunetterie du Massif Jurassien) ou son représentant		
	M. le Président des Amis du Musée		

COMMISSION TECHNIQUE / RÉNOVATION OPAH			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	LACROIX Elisabeth	BUSSOD Frédéric	LAROCHE Jacqueline
	LUZERNE Sylvain	DANREZ Michel	

AUTRES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL	
Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	
- la présidence est assurée par le Maire de Morez	
- les membres de droit sont le Préfet du Jura, le Procureur de la République de Lons-le-Saunier et le Président du Conseil Départemental du Jura	
- les membres sont répartis en trois collèges :	
	1) un collège d'élus désignés par le président, assisté de chefs de service de la ville : - 4 adjoints - Le président de la CCHJ - Le DGS de la Mairie ou son représentant - Le chef de service du Pôle Cohésion sociale et éducation - Le chef de la Police Municipale
	2) un collège de représentants de l'État désignés par le préfet (en attente de désignation)
	3) un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le président du CLSPD. Il s'agit des professionnels suivants : CAF, CIDFF, OPH, Jurabus, SNCF, pompiers, association de commerçants, associations de parents d'élèves FCPE et AAPE, Passerelle 39, Juravem, Association de Sauvegarde de l'Enfance du Jura, collèges, lycée, services sociaux, hôpital.

PERSONNEL COMMUNAL - COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)			
Titulaires :	PETIT Laurent	LAROCHE Jacqueline	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Suppléants :	PARIS Eric	CAMELIN Christian	PINARD Isabelle

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS H.L.M.		
Membres :	PETIT Laurent	LAROCHE Jacqueline

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (AO) - COMMISSION DE MARCHÉ ADAPTÉE (MAPA) – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE			
Président :	PETIT Laurent		
Titulaires :	LUZERNE Sylvain	CAMELIN Christian	LAROCHE Jacqueline
	OTRIO Roseline	BOIVIN Christiane	
Suppléants :	DANREZ Michel	LAMY AU ROUSSEAU Eric	LACROIX Elisabeth
	KURT Muzaffer	PARIS Eric	

COMMISSION BUDGET PARTICIPATIF (délibération de création n°2023-59)			
Présidente :	PETIT Laurent		
Membres :	MILLET Nathalie	CHHIV-TEP Chey-Rithy	LAROCHE Jacqueline
	CRESTIN-BILLET Catherine	VILLEDIEU Florent	DA CUNHA Isabelle

AUTRES COMMISSIONS / REPRÉSENTATIONS :

COMMISSION DES IMPÔTS			
Président :	PETIT Laurent		
Titulaires :	LACROIX Elisabeth	BOIVIN Christiane	CAMELIN Christian
	LUZERNE Sylvain	LAROCHE Jacqueline	PARIS Eric
	BUSSOD Frédéric	LAMY AU ROUSSEAU Eric	OTRIO Roseline
	LEDRU Aurélie	KURT Muzaffer	BEAUD Sylvie
	CALDAS Roger	CHHIV-TEP Chey-Rithy	DANREZ Michel
	DELACROIX Claude		
Suppléants :	VILLEDIEU Florent	ANAYA Laurence	CRESTIN-BILLET Catherine
	THEVENIN Gérard	BUHR Nathalie	BUFFARD François
	MOUTA Manuel	DA CUNHA Isabel	BOCQUET Sylvie
	MILLET Nathalie	CHIARI Emmanuelle	CHAVERIAT Christophe
	POUSSIN Virginie		

PARC NATUREL DU HAUT-JURA			
Titulaires :	KURT Muzaffer	ANAYA Laurence	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Suppléants dans l'ordre respectif :	DELACROIX Claude	POUSSIN Virginie	VILLEDIEU Florent

SICTOM DU HAUT-JURA			
Titulaires :	CAMELIN Christian	LACROIX Elisabeth	PARIS Eric
Suppléants :	LAMY AU ROUSSEAU Eric	LAROCHE Jacqueline	KURT Muzaffer

ORGANE DE GESTION DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (OGEC)			
DANREZ Michel			

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEMENT			
Titulaires :	MILLET Nathalie		
Suppléants :	CAMELIN Christian		

MAISON DE L'EMAIL		
GAY André	LAROCHE Jacqueline	OTRIO Roseline
BUFFARD François		

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMCODA			
LUZERNE Sylvain			

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES DU HAUT-JURA			
Titulaires :	VILLEDIEU Florent		
Suppléants :	BUSSOD Frederic		

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)			
Président :	PETIT Laurent		
Membres élus :	PARIS Eric	LACROIX Elisabeth	BOIVIN Christiane
	CRESTIN-BILLET Catherine	LAROCHE Jacqueline	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Membres nommés :	Cf. délibération spécifique du CCAS		

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Claude DELACROIX comme titulaire de la commission des impôts,
- **VALIDE** comme ci-dessus les membres des commissions.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 072	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie
23 présents	<u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Demande de prêt d'un objet Essilorluxottica (lunette inuit) par la Hangar Y à Meudon	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire expose :

Une demande de prêt d'un objet de la collection EssilorLuxottica a été formulée par le Hangar Y à Meudon. Ledit objet est actuellement conservé dans les réserves (lunettes Inuit, inv. D.2002.001.0313). Le déposant, représenté par Benoît Giraud, chargé du patrimoine du groupe EssilorLuxottica, est favorable à ce prêt ; le musée y est également favorable au regard des conditions de conservation et de sécurité présentées dans leur Facility Report. Ce prêt serait réalisé dans le cadre de l'exposition « Prendre le soleil », organisée initialement du 20 octobre 2023 au 25 février 2024 au Hangar Y à Meudon. La date de l'exposition va être décalée et sera probablement du 12 décembre 2023 au 31 avril 2024. Les frais de transport et d'assurance liés à ce prêt seront assurés par l'emprunteur. Une convention entre la ville de Hauts de Bienne (« prêteur ») et le Hangar Y (« emprunteur ») est jointe à la présente, les dates seront ajustées une fois l'exposition calée.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ce prêt,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention liée à ce prêt.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 073	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie
23 présents	<u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Instauration de nouveaux dispositifs en lien avec la billetterie du Musée de la lunette	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire expose :

Il est proposé d'instaurer deux dispositifs au Musée de la lunette :

- Le Pass Culture afin de proposer des offres au jeune public (en individuel) et au public « captif » (en collectif) ; les objectifs sont : l'augmentation de la visibilité et de la fréquentation du musée, le financement des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) proposées auparavant gratuitement et le développement des activités EAC.
- Le PassTime afin de proposer des offres aux visiteurs qui viennent sur présentation de l'application PassTime ; les objectifs sont : l'augmentation de la visibilité et de la fréquentation du musée et une communication gratuite pendant 16 mois (de septembre 2023 à décembre 2024). Dans le cadre de ce partenariat, deux offres – imposées par le PassTime – sont proposées : offre découverte (1 entrée offerte pour 1 achetée, valable jusqu'à 6 personnes, utilisable une seule fois) ; offre permanente (tarif réduit sur l'entrée, valable jusqu'à 6 personnes, utilisable de manière illimitée).

Une erreur s'est glissée dans un tarif voté en 2022 (délibération n°2022 / 116) :

- Tarif réduit pass Juramusées en visite guidée : 6.5€ (au lieu de 5.5€)

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 039-200060051-20230921-2023_073-DE



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **DÉCIDE** de l'instauration de ces nouveaux dispositifs et de ce nouveau tarif :
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ces nouveaux dispositifs.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 074	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
23 présents	
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020.

➤ MUSÉE

Conformément à la délibération n° 2023-006 du 23 février 2023 pour créer, modifier ou supprimer des régies communales, et à la demande du comptable public assignataire, il a été décidé d'annuler et de remplacer l'acte constitutif de la régie de recettes du musée afin d'ajouter un nouveau mode de perception des recettes (virement bancaire) et d'augmenter le fonds de caisse à 200€.

Cf. arrêté daté du 14/06/2023 (tamponné du 28/06/2023)

Conformément à la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020 pour fixer les tarifs des articles mis en vente à la boutique du Musée de la Lunette, il a été décidé de fixer les tarifs suivants :

Cf. décision du maire datée du 18/07/2023 (tamponnée du 08/08/2023)

CATÉGORIE	ARTICLE	PRIX
LIVRES	« Visions du monde »	3,00 €
	« La transparence de l'œil »	10,00 €
	« Morez, ville industrielle du Jura »	20,00 €
	« Chronométrophilia »	6,00 €
	« Historique de Morez »	15,00 €



« Petite histoire de l'horloge comtoise »	7,00 €
« Petite histoire des horloges d'édifices »	7,00 €
« Petite histoire des pendules de Morez et Morbier »	7,00 €
« Le musée municipal de Morez »	7,00 €
« L'horloge comtoise et ses horlogers »	20,00 €
« Trésor des Jobez »	20,00 €
« Mon cahier d'activités tout noir »	9,95 €
« Bienvenue à Perfect City »	15,90 €
« Samantha Spinner »	15,50 €
« Tu vois quoi ? »	13,50 €
« À la découverte des lunettes »	2,50 €
« Les princes et les princesses aussi portent des lunettes »	11,00 €
« Les illusions d'optique - A nous la science ! »	9,90 €
« Regarde, regarde ! »	14,90 €
« Illusions d'optique... renversantes ! »	12,90 €
« L'incroyable destin de Galilée »	6,50 €
« Passion astronomie »	13,90 €
« Juliette et les petits gestes pour la planète »	5,50 €
« Peut-on consommer mieux ? »	8,95 €
« Achetons responsable »	13,00 €
« Ma cabane récup »	8,50 €
« Voyage au pays du recyclage »	10,00 €
« Zéro déchet, le manuel d'écologie quotidienne »	14,90 €

TEXTILES ET BIJOUX	Tattoos éphémères	3,90 €
	Tote bag papillon	7 €
	Tee-shirt enfant Clouvis	2,50 €
	Tee-shirt enfant lapin / brodé / vue	2,50 €
	Tee-shirt manches courtes	8,00 €
	Tee-shirt manches longues	10,00 €
	Parapluie	15,00 €
	Pendentif en argent	22,00 €
	Pendentif en or	28,00 €
	Boutons d'oreilles en argent	18,00 €
	Boutons d'oreilles en or	26,00 €
	LUNETTES + ACCESSOIRES	Lunettes Night & Day
Étui en cuir d'ananas / raisin		15,00 €
Étui souple musée		2,90 €
Étui en cuir recyclé		18,00 €
Étuis à lunettes divers		2,00 € / 6,50 € / 8,50 € / 9,90 € / 12€ / 15 €
Lunettes loupes		12,00 €
Pince-nez Nooz		10,50 €
Essuie-lunettes		2,50 €
Chaînettes		3 € / 4,50 € / 5 € / 5,50 € / 12,50 € / 15 €
Pincettes nettoyantes Visioclean		5,50 €
Face-à-main		9,80 €

SOUVENIRS	Magnet collections du musée	
	Magnet « je te vois »	
	Marque-pages aimanté yeux	4,00 €
	Monnaie de Paris	2,00 €
	Carte postale collections du musée	0,50 €
	Carte postale Asso Horlogerie comtoise	0,50 €
	Carte postale We Love Bourgogne	1,50 €
	Carte postale PalmIllustrations	1,50 €
	Cartes postales Horizons Jurassiens	1,00 €
	Carte postale Junique	1,50 €
	Carte postale Carrément Vous	1,80 €
	Dé à coudre	4,00 €
	Crayon à papier géant	2,00 €
	Affiche A3 PalmIllustrations	20,00 €
	Affiche A4 PalmIllustrations	14,00 €
	Affiche Junique	17,00 €
	Affiche 20x30 cm We Love Bourgogne	15,00 €
	Affiche 30x40 cm We Love Bourgogne	20,00 €
	Affiche 40x50 cm We Love Bourgogne	25,00 €
	Affiche 50x70 cm We Love Bourgogne	30,00 €
	Marque-pages Carrément Vous	2,00 €
	Planches de stickers Carrément Vous	2,00 €
	Carnet yeux	8,00 €
	Porte-clés MOF	5,00 €
	Porte-clés jetons	2,50 €
	Stylo gravé	3,80 €
	Trousse en coton bio	15,00 €
Gourde en PET recyclé	14,00 €	
JEUX	Spiral Magic	2,00 €
	Loupe animal marin	4,50 €
	Mini jeux	2,50 €
	Œil de mouche en hêtre	3,00 €
	Télescope pirate	6,00 €
	Jeu en bois	1,50 €
	Kaléidoscope ciel	1,50 €
	Kaléidoscope dauphin	7,00 €
	Kaléidoscope pirate	6,00 €
	Kit kaléidoscope	11,00 €
	Kit solaire en bois Heliobil	6,00 €
	Kit cyanotype	15,00 €
	Kit rosatype	15,00 €
	Fabrique lunettes animales	24,50 €
	Construis une lampe torche	24,50 €
	Mosaïques	5,30 €
	Cartes à gratter - mission cosmique	3,50 €
	Kaléidoscope DIY	8,70 €
	Jeu de cartes Mysterix	4,95 €
	Jeu de cartes Familou	4,95 €
	Jeu de cartes Similix	4,95 €
	Puzzle d'observation - apprentis sorciers	7,80 €
	Puzzle d'observation - l'orchestre	7,80 €
	Puzzle d'observation - aéro club	7,80 €



➤ SERVICE IMMOBILIER :

- Signature d'un bail d'habitation au profit de M. Romain RICHTER et Madame Aline WAELDIN, ayant pris ses fonctions au sein de la crèche municipale de Villedieu. Il s'agit d'un bail d'habitation pour un logement de type T3 de 70 m2 situé au 23, avenue de la libération (1^{er} étage).
Le bail est consenti pour une durée de six années à compter du 8 août 2023, moyennant un loyer de 560 €/mois. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice IRL publié au 2^{ème} trimestre de l'année en cours.
- Signature d'un bail d'habitation au profit de M. Didier LAMIE et Mme Tania LAMIE-SOURDIN, ayant pris ses fonctions de responsable bâtiments au sein d'Arcade. Il s'agit d'un bail d'habitation pour un logement de type T5 de 120 m2 situé au 11, rue Lamartine.
Le bail est consenti pour une durée de six années à compter du 1^{er} août 2023, moyennant un loyer mensuel de 797.25 € auquel s'ajoute une provision pour charges de 100 €/mois au titre des consommations de chauffage. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice IRL publié au 2^{ème} trimestre de l'année en cours.
- Signature d'un bail de location d'un garage au profit de Monsieur et Madame ANGONIN Nicolas et Maria, sis 28, rue Pasteur, à compter du 3 septembre 2023 pour une durée d'une année, moyennant un loyer de 40 € mensuel. Ce loyer sera révisé automatiquement au terme de chaque année du contrat, selon l'évolution de l'indice IRL publié au 2^{ème} trimestre de l'année en cours.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de ce compte-rendu.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 075	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie
23 présents	<u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Compte-Rendu de délégation accordée au maire dans le cadre de marchés	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire expose :

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire pour le dossier suivant :

- **Marché de renouvellement du réseau d'eau potable et de création d'un réseau fibre en attente - Secteur Quai Jobez**

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux de rénovation de ses réseaux d'eau potable vétustes, la Commune de Hauts de Bienne a souhaité renouveler le réseau d'eau potable vieillissant qui passe actuellement sous le Quai Jobez, et de profiter de ces travaux afin de créer un réseau parallèle qui servirait dans le cadre d'un futur réseau de fibre optique.

Une consultation a donc été lancée pour cette opération. Après analyse, le marché a été attribué et signé avec la société « Goyard » qui a déposé l'offre jugée la plus avantageuse économiquement. Le montant du marché est de 240 093,50 € HT, soit 288 112,20 € TTC (décomposé en 220 110,00 € HT pour le réseau d'eau potable et 19 983,50 € HT pour son réseau fibre optique).

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'attribution et la signature du marché de renouvellement du réseau d'eau potable et de création d'un réseau fibre en attente - Secteur Quai Jobez.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 039-200060051-20230921-2023_075-DE



La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 076	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie
23 présents	<u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Modification de la régie d'avances du service administratif de la commune des Hauts de Bienne	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire expose :

La régie d'avances a été créée le 11 avril 2019. Elle a pour objet principal le règlement des dépenses suivantes : frais de mission des agents ou des élus, les dépenses liées aux actions de communication, notamment les campagnes publicitaires sur internet, la souscription d'abonnements en ligne pour l'utilisation de logiciels spécifiques et les petites dépenses de fonctionnement inférieures à 250 euros TTC. Le montant maximum de l'avance consentie a été fixé à 1500 euros.

Or, il apparaît, à l'usage, qu'il est nécessaire de procéder à des achats d'investissement sur internet d'une valeur inférieure à 500 euros TTC, pour acquérir certains équipements indisponibles chez nos commerçants locaux. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'ajouter des petits achats d'investissement sur internet.

De plus, lors du règlement en simultané des frais de mission des agents et des élus, il apparaît également que le montant maximum de l'avance n'est pas suffisant, c'est le cas notamment pour le déplacement au salon des maires une fois par an. Il est proposé de fixer l'avance à 2'500 €.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 039-200060051-20230921-2023_076-DE



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AJOUTE** les achats d'investissement sur internet,
- **AUGMENTE** le plafond des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement à 500 €,
- **FIXE** le montant maximum de l'avance à 2'500 euros.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 077	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
23 présents	
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Adoption des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau 2022 (RPQS)	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr et l'application SISPEA).

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Les rapports de la SIE Lac Bellefontaine et des Hauts de Bienne sont transmis en pièces jointes.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **ADOPTER** les Rapports sur les Prix et la Qualité du Service public d'eau potable,
- **TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération,
- **METTRE EN LIGNE** les rapports et la délibération sur le site de l'observatoire,
- **RENSEIGNER ET PUBLIER** les indicateurs de performance sur l'application SISPEA.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 03/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 078	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie
23 présents	<u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Subvention Virade de l'Espoir 2023	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire expose :

Le 24 septembre 2023, un convoi d'environ 700 motos va traverser et s'arrêter à Morez dans le cadre de l'action caritative 'Les Virades de l'Espoir'. Cette animation est menée par Virade Moto 39, une association jurassienne basée à Dole, qui cherche à recueillir des fonds pour la recherche contre la mucoviscidose. L'argent amassé lors des 'Virade de l'Espoir' est reversé en totalité à cet effet.

Après avoir étudié cette question lors de sa séance du 18 août, le Bureau Municipal propose au Conseil Municipal de verser une subvention à Virade Moto 39 de 300,00 €. Le budget subvention 2023 peut supporter cette aide.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec **2 voix CONTRE** de M. LUZERNE Sylvain et de M. BUFFARD François :

- **VALIDE** cette subvention,
- **ENGAGE** la subvention de 300 € pour l'année 2023,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 079	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie
5 excusés avec pouvoir	<u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)
4 absents	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Signature d'un bail relevant du code civil entre la commune de Hauts-de-Bienne et la SAS TDF dans le cadre de l'édification d'un site radioélectrique sur la commune déléguée de Lézat	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire expose :

Un bail civil doit être signé entre la commune des Hauts-de-Bienne et la SAS TDF pour la location d'un terrain situé à LEZAT, d'une contenance de 160 m² à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune HAUTS DE BIENNE, lieu-dit " Les Combales " section 294 AD, n°361 d'une superficie globale de 59.300 m², afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'un pylône supportant des antennes et d'équipements techniques au sol.

Le projet de bail proposé par TDF prévoit une durée de 20 années ; en principe, il devrait être obligatoirement régularisé par acte authentique reçu par notaire du seul fait de sa durée supérieure à 12 ans, puisque devant être publié au service de la publicité foncière.

Si le bail est signé en l'état, la durée comprise entre 12 et 20 années ne sera pas opposable ; malgré tout, la SAS TDF souhaite régulariser le bail tel quel, soit pour une durée de 20 ans comme elle le fait habituellement, se chargeant par la suite de se rapprocher d'un notaire pour établir un nouveau bail authentique destiné à être publié.

Il est convenu que ledit bail débutera à compter de la date de signature par les parties et que le montant annuel du loyer s'élève à 1.000 € net, non assujetti à la TVA.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 039-200060051-20230921-2023_079-DE



Le plan topographique et le projet du bail civil à conclure entre la commune des HAUTS-DE-BIENNE et la SAS TDF dans le cadre de l'édification du site radioélectrique projeté sur le terrain de la commune déléguée de LEZAT sont joints à la présente.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail civil avec la SAS TDF pour la location d'un terrain situé à LEZAT, d'une contenance de 160 m² à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune HAUTS DE BIENNE, lieudit " Les Combales " section 294 AD, n°361 d'une superficie globale de 59.300 m², afin d'y édifier un site radioélectrique composé notamment d'un pylône supportant des antennes et d'équipements techniques au sol.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 03/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 080	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie
23 présents	<u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Budget Participatif, approbation du règlement	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT
	<u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire expose :

Le budget participatif est issu de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. C'est un outil de participation citoyenne et de démocratie locale. Les habitants proposent des projets répondant aux principes d'intérêt général, de la compétence de la Ville avec un financement inscrit dans son budget. Le budget participatif a pour objectifs de redonner du pouvoir d'agir aux citoyens et de les rapprocher des instances de décision.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, la Ville souhaite expérimenter la mise en place de ce dispositif. De ce fait, une commission Budget Participatif a été créée lors du Conseil Municipal du 29 juin 2023. Cette commission s'est réunie une première fois le 20 juillet 2023 afin de déterminer les modalités de mise en place de ce dispositif et de rédiger le règlement joint à la présente.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement du budget participatif,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 039-200060051-20230921-2023_080-DE



AFFICHÉE, le 03/10/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 081	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie
23 présents	<u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Convention-cadre avec la région BFC pour la revitalisation de la commune des Hauts de Bienne	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire expose :

Vu


- L'arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 relatif aux statuts communautaires,
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », adopté en assemblée plénière les 25 et 26 juin 2020.
- La délibération du conseil Régional des 26 et 27 janvier 2022 déployant le programme « Centralités rurales en Région » sur la période 2022-2026 et rendant éligible la commune de Hauts de Bienne,
- La convention d'adhésion Petites villes de demain, signée par la commune des Hauts de Bienne,
- Le règlement d'intervention « Centralités » adopté par le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté en assemblée plénière des 26 et 27 janvier 2022,

Considérant

- Le courrier de la Région Bourgogne Franche-Comté en date du 14 février 2022,
- Les échanges techniques tenus lors des réunions du 1^{er} mars 2023
- Que la commune des Hauts de Bienne fait partie des 128 villes éligibles au dispositif « Centralités rurales en Région »

- Que la communauté de communes est associée au projet de revitalisation de la commune des Hauts de Bienne dans le cadre de ses compétences.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 039-200060051-20230921-2023_081-DE



La Région a élaboré un nouveau dispositif dédié aux centralités fragiles, dans le contexte national de déploiement des « Petites Villes de Demain » et les orientations du SRADET « Ici 2050 » visant :

- *La prise en compte de la transition énergétique et écologique,*
- *Le renforcement des centralités par une action globale,*
- *La gestion économe de la ressource foncière,*
- *Le développement de l'attractivité régionale,*
- *La coopération entre territoires au service de l'attractivité.*

Cette nouvelle intervention se décline via un conventionnement entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la commune des Hauts de Bienne et Haut-Jura Arcade Communauté, pour la période 2022-2026, permettant de disposer d'une enveloppe financière dédiée à la commune de 500 000 euros. Le projet de convention est joint à la présente.

Les opérations ainsi soutenues devront être issues d'un projet à l'échelle communale, contribuer à son rayonnement dans un principe de cohérence avec les orientations du SRADET.

Sachant que la mise en œuvre des lignes directrices du projet défini à l'échelle communale doit s'articuler avec les démarches, les réflexions et les opérations réalisées à l'échelle intercommunale, la cosignature de Haut-Jura Arcade Communauté est requise pour valider une stratégie conjointe de développement du territoire communautaire, à même de garantir l'accompagnement financier régional pour la période 2022-2026.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention-cadre pour la revitalisation de la commune des Hauts de Bienne,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention-cadre et tout document afférent au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 082	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
23 présents	
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Attribution d'une aide pour la rénovation d'une vitrine commerciale au 73 Rue de la République (dossier Soliha)	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire explique que par la délibération du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a validé le principe d'accorder aux commerçants ou propriétaires de locaux commerciaux une aide financière pour la rénovation de leurs vitrines.

L'aide de la commune se porte à hauteur de 25% ou de 30% selon l'accompagnement demandé au prestataire Soliha pour des travaux compris entre 4 500 € HT (minimum exigé) et 15 000 € HT (maximum pris en compte). L'aide de 30% est portée uniquement si le demandeur veut bénéficier du conseil architectural et paysager et ainsi participer à une harmonisation des vitrines sur la commune.

M. OUDRA, gérant du commerce VÉLO DIME a acheté le local 73 Rue de la République afin d'ouvrir son commerce de location, vente et réparation de vélo ainsi que vente d'accessoires et textiles vélo.

M. OUDRA a sollicité la ville pour bénéficier d'une aide aux vitrines. Compte tenu de la valeur des travaux, le montant de l'aide s'élève à 3 750 € pour un investissement total de 17 910 € HT.

Le Bureau Municipal du 18 août 2023 a donné un accord favorable à la demande.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 039-200060051-20230921-2023_082-DE



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCORDE** l'attribution d'une aide de 3750 € au taux de 25% à l'entreprise VELO DIME représentée par M. OUDRA Mehdi,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout acte relatant de cette opération.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 083	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie
23 présents	<u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Personnel communal – Modification grade poste agent accueil France Services	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT
	<u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire expose :

L'agent chargé de l'accueil physique et téléphonique de France Services a bénéficié d'une période de préparation au reclassement suite à une longue absence pour maladie.

Cet agent était titulaire du grade d'adjoint d'animation, il est nommé par voie d'intégration directe après la Période Préparatoire au Reclassement (P.P.R.) dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif territorial, à temps non complet 29 heures par semaine.

Le tableau des effectifs sera mis à jour dans ce sens.

Ces changements sont sans incidence financière.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la fermeture d'un poste d'adjoint territorial d'animation – catégorie C – à temps non complet 29 h,
- **VALIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial – catégorie C – à temps non complet 29h.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 039-200060051-20230921-2023_083-DE



AFFICHÉE, le 03/10/2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 084	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
23 présents	
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Revalorisation du tarif des vacations Aides aux Devoirs	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire explique que la dernière revalorisation du montant de la vacation 'Aide aux devoirs' date de septembre 2022. A l'époque le montant est passé de 12 € à 12.42 € bruts.

L'année 2023 a vu deux revalorisations du SMIC :

- Au 1er janvier : + 1.81% soit 11.27 €/h
- Au 1er mai : + 2.20 % soit 11.52 €/h

et la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique au 1er juillet : +1.5%

Les recrutements d'agents chargés de l'aide aux devoirs sont difficiles, plusieurs interventions courtes par semaine, en milieu d'après-midi.

Pour rendre plus attractive cette mission, la revalorisation du montant de la vacation pourrait être identique à l'augmentation du point d'indice, soit +1.5%.

Le montant horaire de la vacation s'élèverait alors à 12.60 € bruts.

Le bureau municipal, consulté le 08 septembre 2023 a donné un avis favorable.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **REVALORISE** le montant de la vacation à 12.60 euros bruts de l'heure
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget du personnel – chapitre 012

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 085	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
23 présents	
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : Personnel communal – Modification poste	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire expose :

A la rentrée des classes 2023/2024, l'organisation de l'école maternelle du centre prévoit la présence de deux ATSEM à temps complet.

L'un des agents a sollicité la collectivité pour travailler à 50% soit un temps non complet de 17.5 heures par semaine.

Afin de maintenir un service public de qualité, une proposition d'organisation a été faite pour le temps de service des ATSEM :

- Un agent reste à temps complet (grade d'ATSEM Principal 2ème classe)
- Deux agents travaillent en binôme pour l'autre temps = 2 TNC de 17.5h (grades d'adjoints d'animation)

Cette organisation sera effective dès la rentrée 2023, les enseignants et agents ont accepté cette proposition qui apportera par ailleurs plus de souplesse dans la gestion des plannings et des remplacements.

Parallèlement, le poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 10 h, en renfort auprès des équipes, est supprimé.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et aux charges afférentes sont inscrits au budget 2023, chapitre 012.



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la fermeture d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 10 h – catégorie C,
- **VALIDE** la fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet – catégorie C,
- **VALIDE** la création de deux postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps non complet 17.5 h – catégorie C.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 086	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
23 présents	
5 excusés avec pouvoir	
4 absents	
Nombre de votants : 28	
<u>Date de convocation</u> : 15/09/2023	
<u>Objets</u> : subventions de fonctionnement aux associations moréziennes – seconde partie	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE

M. le Maire propose de délibérer sur la seconde partie du versement d'une subvention exceptionnelle en 2023 suite à la délibération n°2023/057 du dernier conseil.

Suite au travail fait en commission pour l'attribution des subventions, le Maire a proposé de prendre son bâton de pèlerin afin de rencontrer certaines associations sur leurs besoins de finance pour l'exercice 2023.

Au final grâce à la solidarité des associations

- ski club Morbier, Bellefontaine, Morez
- Racing club Haut-Jura Morez

qui n'ont volontairement pas demandé de subvention cette année,

et des associations :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morez
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Morez
- Rebond Créac'tif de Morez
- Donneurs de Sang de Morez

qui ont accepté de donner le montant de leur subvention prévue en 2023,

il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2000 € à chacune des associations :

- Arcade Foot Pays Lunetiers
- Rugby Club Morez Haut-Jura

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 039-200060051-20230921-2023_086-DE



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** et **ENGAGE** la subvention de 2000 € à d'Arcade Foot Pays Lunetteis pour l'année 2023,
- **VALIDE** et **ENGAGE** la subvention de 2000 € au Rugby Club Morez Haut-Jura pour l'année 2023,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/10/2023

AFFICHÉE, le 03/10/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 087	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 32</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents 5 excusés avec pouvoir 4 absents</p> <p>Nombre de votants : 28</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : PINARD Isabelle (pouvoir à Nathalie BUHR), BEAUD Sylvie (pouvoir à Sylvie BOCQUET), MILLET Nathalie (pouvoir à Virginie POUSSIN), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à Chey-Rithy CHHIV-TEP)</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle.</p>
<p><u>Date de convocation</u> : 15/09/2023</p>	
<p><u>Objets</u> : DETR – Actualisation du dossier de rénovation du logement d'accueil du cimetière</p>	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Jacqueline LAROCHE</p>

Monsieur le Maire expose :

Le conseil municipal avait validé la rénovation du logement d'accueil du cimetière lors du conseil du 24 février 2022 (délibération n°2022/150222).

L'estimation des travaux a été revue à la hausse, cela a engendré une modification du plan de financement.

La totalité des travaux qui était de 62'437.38 € HT passe à 90'294.63 € HT. Ainsi, les subventions sollicitées passent de 20'604 € à 29'797 €. Le plan de financement actualisé est celui-ci :

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Platerie-peinture	32504.61	Etat (Detr-Dsil-Fnadt)	29797
Revêtement de sol	4048.16	Conseil Départemental	29797
Menuiserie intérieure	10101.87	Autofinancement	30700.63
Electricité	9093.34		
Plomberie-chauffage	21444.72		
Menuiseries extérieures	13101.93		
TOTAL HT	90294.63	TOTAL HT	90294.63

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 039-200060051-20230921-2023_087-DE



Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le programme,
- **VALIDE** le nouveau plan de financement,
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les financeurs potentiels,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/09/2023

AFFICHÉE, le 22/09/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT